

**EXPERTISE ET TECHNIQUE COMPTABLES**  
**Société à responsabilité limitée au capital de 8 028 375 euros**  
**Siège social : Place de l'Europe**  
**89000 ST GEORGES SUR BAULCHE**  
**017 151 200 RCS AUXERRE**

**DÉCISIONS UNANIMES DES ASSOCIÉS**  
**DU 27 SEPTEMBRE 2024**

Les soussignés :

- Monsieur Frédéric VAUTRIN, titulaire de	6 158 parts sociales
- Monsieur André VENTALON, titulaire de	6 535 parts sociales
- Monsieur Claude BOULIC, titulaire de	5 429 parts sociales
- Monsieur Thierry BISSERON, titulaire de	4 983 parts sociales
- Madame Sophie DE ALMEIDA, titulaire de	757 parts sociales
- Société ETC MANAGEMENT, titulaire de Représentée par Monsieur Claude BOULIC	1 775 parts sociales
- Madame Sandra FAORO, titulaire de	4 940 parts sociales
- Monsieur Stéphane DELZAIVE, titulaire de	4 955 parts sociales
- Monsieur Jean-Luc CHAUSSY, titulaire de	5 463 parts sociales
- Monsieur Lionel LEBLANC, titulaire de	4 952 parts sociales
- Madame Audrey LECOUEY, titulaire de	3 830 parts sociales
- Madame Séverine DE ARO, titulaire de	2 642 parts sociales
- Monsieur Clément BAILLY, titulaire de	772 parts sociales
- Madame Marie-Hélène GONCALVES, titulaire de	772 parts sociales
- Madame Christelle NICOLAS, titulaire de	3 488 parts sociales
- Monsieur Emmanuel ROTOL-RAPPAPORT, titulaire de	757 parts sociales
- Monsieur Emmanuel LEJEUNE, titulaire de	4 682 parts sociales
- Monsieur Enis DZOGOVIĆ, titulaire de	757 parts sociales
- Monsieur Thibaut COINTE, titulaire de	580 parts sociales

Détenant ensemble 64227 parts sociales, soit la totalité des parts de la société à responsabilité limitée EXPERTISE ET TECHNIQUE COMPTABLES désignée ci-dessus,

Agissant en qualité de seuls associés de la société EXPERTISE ET TECHNIQUE COMPTABLES et conformément aux dispositions de l'article L. 223-27 du Code de commerce et des présents statuts,

Ont pris à l'unanimité les décisions suivantes :

- Nomination d'un co-gérant,
- Fixation de la rémunération du nouveau co-gérant,
- Mise à jour de l'article 7 des statuts suite à une cession de parts sociales,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

## **PREMIERE DÉCISION**

Les associés décident à l'unanimité de nommer en qualité de cogérant pour une durée illimitée, à compter rétroactivement du 1<sup>er</sup> septembre 2024 :

**Monsieur Pierre BOUDIER**  
Né le 28 août 1983 à BEAUNE (Côte d'Or)  
De nationalité française,  
Demeurant 7 Impasse du Puits Rabot – 21121 ETAULES

Monsieur Pierre BOUDIER exercera ses fonctions dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

## **DEUXIEME DÉCISION**

Les associés décident, à l'unanimité, de fixer la rémunération de Monsieur Pierre BOUDIER à 10 000 € par mois pour ses fonctions de cogérant, à compter rétroactivement du 1<sup>er</sup> septembre 2024.

Cette rémunération lui sera versée douze fois par an.

Les associés décident qu'il sera remboursé de ses frais de déplacement, mission, réception sur présentation des pièces justificatives.

## **TROISIEME DECISION**

Suite à une cession de parts intervenue le 4 juillet 2024, les associés décident de procéder ainsi qu'il suit à une mise à jour de l'article 7 des statuts :

### **Article 7 - Capital social - Répartition des parts- Liste des associés**

Le capital social est fixé à huit millions vingt-huit mille trois cent soixante-quinze euros (8 028 375 €).

Il est divisé en 64 227 parts sociales de 125 euros chacune, de même catégorie, intégralement libérées, souscrites en totalité par les associés et attribuées à chacun d'eux, de la manière suivante suite à diverses cessions de titres et apports intervenues depuis de la constitution de la Société :

- |  |             |
|--|-------------|
| - à Monsieur Clément BAILLY, 772 parts sociales, ci      | 772 parts   |
| - à Monsieur Thierry BISSERON, 4 983 parts sociales, ci  | 4 983 parts |
| - à Monsieur Claude BOULIC, 5 429 parts sociales, ci     | 5 429 parts |
| - à Monsieur Jean-Luc CHAUSSY, 5 463 parts sociales, ci  | 5 463 parts |
| - à Madame Séverine DE ARO, 2 642 parts sociales, ci     | 2 642 parts |
| - à Madame Sophie DE ALMEIDA, 757 parts sociales, ci     | 757 parts   |
| - à Monsieur Stéphane DELZAIVE, 4 955 parts sociales, ci | 4 955 parts |

- à Monsieur Enis DZOGOVIC, 757 parts sociales, ci 757 parts
- à Société ETC MANAGEMENT, 2 355 parts sociales, ci 1 775 parts
- à Madame Sandra FAORO, 4 940 parts sociales, ci 4 940 parts
- à Madame Marie-Hélène GONCALVES, 772 parts sociales, ci 772 parts
- à Monsieur Lionel LEBLANC, 4 952 parts sociales, ci 4 952 parts
- à Madame Audrey LECOUEY, 3 830 parts sociales, ci 3 830 parts
- à Monsieur Emmanuel LEJEUNE, 4 682 parts sociales, ci 4 682 parts
- à Madame Christelle NICOLAS, 3 488 parts sociales, ci 3 488 parts
- à Monsieur Emmanuel ROTOL-RAPPAPORT, 757 parts sociales, ci 757 parts
- à Monsieur Frédéric VAUTRIN, 6 158 parts sociales, ci 6 158 parts
- à Monsieur André VENTALON, 6 535 parts sociales, ci 6 535 parts
- à Monsieur Thibaut COINTE, 580 parts sociales, ci 580 parts

Total du nombre de parts sociales composant le capital social : **64 227 parts**

Le reste de l'article est inchangé.

#### QUATRIEME DECISION

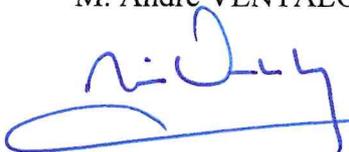
Les associés décident à l'unanimité de donner tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour remplir toutes formalités de droit.

Le présent acte sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social et un exemplaire original signé par tous les associés sera conservé dans les archives de la Société.

M. Frédéric VAUTRIN



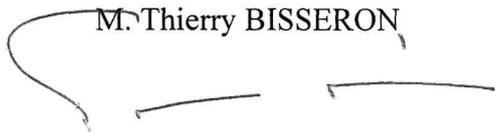
M. André VENTALON



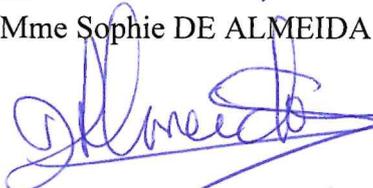
M. Claude BOULIC



M. Thierry BISSERON



Mme Sophie DE ALMEIDA

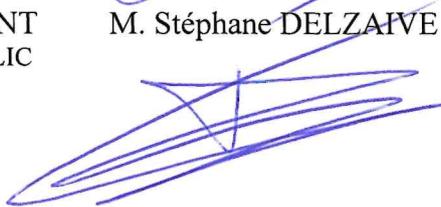


Mme Sandra FAORO



Société ETC MANAGEMENT  
Représentée par M. Claude BOULIC

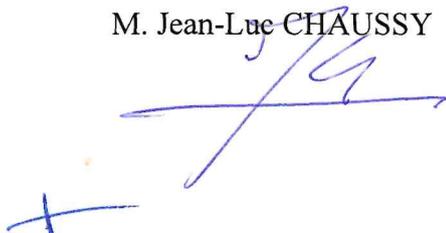
M. Stéphane DELZAÏVE



M. Clément BAILLY



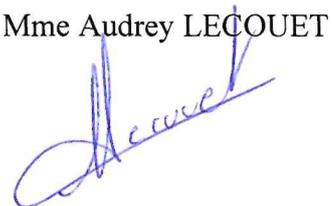
M. Jean-Luc CHAUSSY



M. Lionel LEBLANC



Mme Audrey LECOUEY



Mme Séverine DE ARO



Mme Christelle NICOLAS



M. Emmanuel LEJEUNE



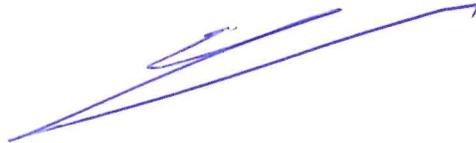
M. Thibaut COINTE



Mme Marie-Hélène GONCALVES



M. Emmanuel ROTOL-RAPPAPORT



M. Enis DZOGOVIC

